

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 280
20 mars 2018**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-quatre-vingtième (280^e) séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi 20 mars 2018, à 19 h 00, sous la présidence de M^{me} Isabelle Marquis, vice-présidente.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES (QUORUM)

M ^{me} Andrée-Anne AUBIN	(P)
M ^{me} Lyne BÉLANGER	(P)
M. Alain CHAREST	(A)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M ^{me} Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(M)
M ^{me} Élisabeth JUTRAS	(P)
M. Patrick LAGUEUX	(P)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(P)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 09
ABSENCES : 02
TOTAL : 11

COMMISSAIRES-PARENTS

M. Marc BERGERON	(P)
M ^{me} Julie BOURASSA	(P)
M ^{me} Marie-Claude CHAMPAGNE	(P)
M. Israël POULIN	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} France LEFEBVRE	Directrice générale
M. Claude DUFOUR	Directeur, Serv. du transport et des technologies de l'information
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, Service des ressources matérielles
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières
M ^{me} Maude TRÉPANIER	DGA – Directrice, Service des ressources éducatives aux jeunes

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Isabelle Marquis, vice-présidente, souhaite la bienvenue aux membres du conseil des commissaires. Monsieur le secrétaire général, Bernard Gauthier, confirme que la procédure de convocation à la présente séance extraordinaire a été respectée, par la diffusion d'un avis public (n° 184) en date du 15 mars 2018 et la convocation des membres du conseil des commissaires à la même date, conformément à l'article 163 de la Loi sur l'instruction publique.

Ouverture de l'assemblée à 19 h 00.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance (M. Jean-François Houle, président)
2. Autorisation de signature – Protocole d'entente Ski Saint-François – École du Sentier (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)
3. Octroi de contrat – Réfection de la maçonnerie et de la cour asphaltée – École L'Aquarelle (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)
4. Octroi de contrat – Réfection de la descente chauffante – CFP Paul-Rousseau (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)
5. Octroi de contrat – Réfection de la cour asphaltée – École Bruyère (Service des ressources matérielles – Dossier de décision) **REPORTÉ À UNE DATE ULTÉRIEURE**
6. Octroi de contrat – Réfection des finis de plancher – École Saint-Étienne (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)
7. Octroi de contrat – Réfection de la chaufferie et des sanitaires – École Immaculée-Conception (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19 H 00

2. AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE SKI SAINT-FRANÇOIS – ÉCOLE DU SENTIER (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Lors de la construction de l'école du Sentier, il a été convenu de rendre disponible un local au Club de Ski Saint-François, considérant la proximité des pistes de ski de fond à cet endroit.

Le protocole d'entente projeté a pour objet d'énoncer les conditions d'accès au local extérieur de l'école du Sentier par le club pour la tenue de ses activités de ski de fond, et ce, afin de servir de refuge durant la saison de ski et de lieu d'entreposage de son équipement pour le reste de l'année.

RÉSOLUTION CC : 2470/2018

CONSIDÉRANT que la commission scolaire désire jouer un rôle actif dans le développement de la communauté en participant aux initiatives locales tout en respectant le cadre de sa mission;

SUITE, PAGE 3

CONSIDÉRANT que la commission scolaire désire favoriser l'utilisation de ses immeubles par les organismes publics de son territoire qui contribuent au rayonnement de la communauté;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire, en tenant compte des besoins du Club de ski de fond Saint-François, détermine les conditions d'utilisation et l'accès au local;

CONSIDÉRANT que le Club s'engage à respecter les conditions énoncées dans le protocole d'entente afin de maintenir son autorisation d'accès.

Il est proposé par M^{me} Lyne Bélanger et appuyé par M^{me} Élisabeth Jutras :

- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents du protocole entre le Club de Ski Saint-François et la Commission scolaire des Chênes.

**LA PROPOSITION EST
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

3. OCTROI DE CONTRAT – RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE ET DE LA COUR ASPHALTÉE – ÉCOLE L'AQUARELLE (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2014-2015 et 2017-2018*.

Le projet consiste à la réfection de la maçonnerie et de la cour asphaltée à l'école L'Aquarelle.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 6 février 2018.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 26 février 2018, à 11 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01).

Les travaux débiteront en avril 2018 pour se prolonger jusqu'en août 2018.

Un tableau comparatif et la recommandation de l'architecte sont présentés.

Ce projet est financé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2014-2015 et 2017-2018*. L'estimation budgétaire du professionnel mandaté est de 477 999.45 \$ avant taxes.

RÉSOLUTION CC : 2471/2018

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2014-2015 et 2017-2018*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) en vigueur à la commission scolaire;

SUITE, PAGE 4

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet.

Il est proposé par M^{me} Élisabeth Jutras et appuyé par M. Patrick Lagueux :

- d'octroyer le contrat pour la réfection de la maçonnerie et de la cour asphaltée de l'école L'Aquarelle à l'entreprise Deshaies et Raymond inc., au montant de 387 600.00 \$ (avant taxes);
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**LA PROPOSITION EST
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Monsieur le commissaire-parent Marc Bergeron prend place à son siège. Il est 19 h 05.

**4. OCTROI DE CONTRAT – RÉFECTION DE LA DESCENTE CHAUFFANTE
– CFP PAUL-ROUSSEAU (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)**

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2017-2018*.

Le projet consiste au remplacement de la descente chauffante au Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 8 février 2018.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 8 mars 2018, à 14 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01).

Les travaux débuteront en mai 2018 pour se prolonger jusqu'en juin 2018.

Un tableau comparatif et la recommandation de l'ingénieur sont présentés.

Ce projet est financé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2017-2018*. L'estimation budgétaire du professionnel mandaté est de 132 097 \$ avant taxes.

RÉSOLUTION CC : 2472/2018

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2017-2018*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur mandaté dans ce projet.

Il est proposé par M. Gaétan Delage et appuyé par M^{me} Marie-Claude Champagne :

- d'octroyer le contrat pour la réfection de la descente chauffante du Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau à l'entreprise Deshaies et Raymond inc., au montant de 96 750.00 \$ (avant taxes);
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**LA PROPOSITION EST
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. OCTROI DE CONTRAT – RÉFECTION DE LA COUR ASPHALTÉE – ÉCOLE BRUYÈRE (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

L'étude de cet item est reportée à une séance ultérieure.

6. OCTROI DE CONTRAT – RÉFECTION DES FINIS DE PLANCHER – ÉCOLE SAINT-ÉTIENNE (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2017-2018*.

Le projet consiste à la réfection des finis de plancher de l'école Saint-Étienne.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 1^{er} mars 2018.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 16 mars 2018, à 11 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01).

Les travaux débiteront en juin 2018 pour se prolonger jusqu'en août 2018.

Un tableau comparatif et la recommandation de l'architecte sont présentés.

Ce projet est financé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2017-2018*. L'estimation budgétaire du professionnel mandaté est de 215 163 \$ avant taxes.

RÉSOLUTION CC : 2473/2018

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2017-2018*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)* en vigueur à la commission scolaire ;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet.

Il est proposé par M^{me} Julie Bourassa et appuyé par M^{me} Manon Rivard:

- d'octroyer le contrat pour la réfection des finis de plancher de l'école Saint-Étienne à l'entreprise Groupe Unisol inc., au montant de 145 334.00 \$ (avant taxes);
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**LA PROPOSITION EST
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7. OCTROI DE CONTRAT – RÉFECTION DE LA CHAUFFERIE ET DES SANITAIRES – ÉCOLE IMMACULÉE-CONCEPTION (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2017-2018*.

Le projet consiste à la réfection des sanitaires et de la chaufferie de l'école Immaculée-Conception.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 19 février 2018.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 16 mars 2018, à 14 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)*.

Les travaux débuteront en mai 2018 pour se prolonger jusqu'en août 2018.

Un tableau comparatif et la recommandation de l'architecte sont présentés.

Ce projet est financé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2017-2018*. L'estimation budgétaire du professionnel mandaté est de 478 704,00 \$ avant taxes.

RÉSOLUTION CC : 2474/2018

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2017-2018*;

SUITE, PAGE 7

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)* en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet.

Il est proposé par M. Patrick Lagueux et appuyé par M^{me} Manon Rivard :

- d'octroyer le contrat pour la réfection des sanitaires et de la chaufferie de l'école Immaculée-Conception à l'entreprise Deshaies et Raymond inc., au montant de 491 900.00 \$ (avant taxes);
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**LA PROPOSITION EST
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M^{me} Isabelle Marquis, vice-présidente, procède à la levée de la séance à 19 h 14.

Le secrétaire général,

La vice-présidente,

Bernard Gauthier

Isabelle Marquis

BG